

Les mégacamions dans la Directive « poids et dimensions » adoptée par l'Union européenne

20 MARS 2024



Le 12 mars 2024, le Parlement Européen a voté l'adoption d'une révision de la directive sur les Poids et Dimension autorisant la circulation des « mégacamions » qui peuvent mesurer jusqu'à 25,25 mètres de long et peser jusqu'à 60 tonnes, sur les routes des pays membres de l'UE. Cette révision, marque un tournant pour la transition écologique du secteur du transport routier de marchandises.

Elle a également pour objectif d'améliorer les conditions de travail des conducteurs, en configurant des cabines plus grandes et confortables au sein des véhicules.

Ces camions, qui sont déjà opérationnels dans plusieurs pays d'Europe tels que la Suède, la Finlande, les Pays-Bas et l'Allemagne, devraient bientôt circuler sur les routes des pays de l'Union européenne. De plus, l'objectif de cette mise à jour réglementaire est d'augmenter la limite de poids autorisée pour les camions de 40 à 44 tonnes, facilitant ainsi les déplacements transfrontaliers et contribuant à la réduction des émissions de CO2. Celle-ci vise également à renforcer la compétitivité des entreprises de transport routier en favorisant l'adoption de méthodes de transport plus écologiques et économiques, tout en encourageant l'intermodalité.

Par ailleurs, elle ambitionne d'améliorer les conditions de travail pour les chauffeurs en permettant la configuration de cabines plus grandes et confortables, afin d'offrir un meilleur confort aux chauffeurs.

En revanche, elle doit être acceptée par la Commission européenne, le Parlement et le Conseil européen avant son application définitive. Une fois approuvée, chaque État membre aura le choix d'autoriser ou non la circulation des mégacamions sur son territoire.

[Consulter le rapport du Parlement européen sur l'autorisation du passage des méga-camions](#)

[Consulter le procès-verbal du Parlement européen : Séance du 12 mars 2024](#)